

Date de dépôt : 18 novembre 2020

Rapport du Conseil d'Etat

**au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Serge Hiltpold, Nathalie Fontanet, Ivan Slatkine, Frédéric Hohli, Jacques Béné, Olivier Cerutti, Bénédicte Montant, Jean-Marie Voumard, Ronald Zacharias, Gabriel Barrillier, Beatriz de Candolle, Bertrand Buchs, Patrick Saudan, Martine Roset, André Python, Danièle Magnin, Jean-François Girardet, Michel Ducret, Renaud Gautier, Thierry Cerutti, Christo Ivanov, Murat Julian Alder, Bernhard Riedweg, Daniel Sormanni, Marie-Thérèse Engelberts, Lionel Halpérin, Raymond Wicky, Patrick Lussi, Christian Flury, François Baertschi, Antoine Barde, Jean-Marc Guinchard :
Nouvelle patinoire : de la parole aux actes !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 6 juin 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les sports de glace et en particulier le hockey ont connu un développement exceptionnel à Genève ces quinze dernières années;*
- que le Genève-Servette Hockey Club SA (ci-après : GSHC) réunit 7 000 spectateurs plus de 30 fois par année à la patinoire des Vernets;*
- que cette infrastructure vieillissante ne répondra plus aux nouvelles normes de la Ligue nationale dès la saison 2018-2019 malgré les travaux réalisés, si bien que le GSHC risque une relégation administrative;*
- que la présence durable du GSHC dans l'élite du hockey suisse a généré un engouement populaire extraordinaire et permis par ailleurs de mettre sur pied une interface très appréciée des entreprises et de développer les structures de formation;*

- *que d'une manière générale le nombre de surfaces de glace, 5 à Genève contre 16 à Berne et 19 à Zurich, est particulièrement faible en comparaison intercantonale, un problème qui concerne également la pratique du patinage, artistique ou de loisir, ou du curling, par exemple;*
- *qu'un projet de nouvelle patinoire est à l'agenda depuis de nombreuses années, mais que, malgré les études déjà réalisées et le choix du site du Trèfle-Blanc, le projet peine à avancer et que les délais sont systématiquement repoussés, faut d'une véritable prise en main du dossier au niveau cantonal,*

invite le Conseil d'Etat

- *à confier à l'un de ses membres le pilotage du projet de nouvelle patinoire;*
- *à présenter et publier sans délai un calendrier précis et détaillé de réalisation du projet;*
- *à étudier les différentes possibilités de partenariats public-privé qui tiennent compte du financement de l'investissement ainsi que du fonctionnement afin de ne pas répéter les erreurs du Stade de Genève;*
- *à préciser le rôle du nouveau « comité de pilotage » établi au printemps 2014, notamment quant à ses objectifs et aux délais fixés pour faire rapport, eu égard aux études déjà réalisées et aux travaux des précédents groupes de travail;*
- *à tout mettre en oeuvre par les décisions qui s'imposent – déclassement, maîtrise du foncier, montage financier, etc. –, lorsque nécessaire avec le concours du Grand Conseil, pour permettre la réalisation d'une nouvelle patinoire à Genève avant 2020.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, il convient de rappeler que la patinoire des Vernets date de 1958 et ne répond plus aux normes imposées par la Ligue suisse de hockey sur glace. En 2017, le Genève Servette Hockey Club (GSHC) a remis au Conseil d'Etat un projet de construction d'une nouvelle infrastructure, avec un financement 100% privé, soumis par un groupe d'investisseurs. Après étude attentive de ce projet, le Conseil d'Etat a décidé, le 30 janvier 2019, de ne pas entrer en matière. Pour rappel, tant la patinoire que la pratique du hockey sur glace étaient relégués au second plan; l'importance était donnée à l'évènementiel. Au surplus, le projet était surdimensionné et dépassait donc largement les standards de la ligue suisse de Hockey sur glace. Les besoins de la relève n'étaient en outre pas pris en compte. La nécessité de la construction d'une patinoire de niveau national reste cependant d'actualité, et le présent rapport a pour objectif de faire le point sur les travaux en cours.

Le Conseil d'Etat a réactivé un comité de pilotage, dont le conseiller d'Etat chargé du sport assure la présidence et dont sont membres la conseillère d'Etat chargée des finances et le conseiller d'Etat chargé des infrastructures, ainsi que des magistrats des villes de Genève et de Lancy. Ses travaux sont préparés par un comité de projet interdépartemental chargé du volet technique et comprenant des collaborateurs et collaboratrices des départements de la cohésion sociale (DCS), des finances et des ressources humaines (DF), des infrastructures (DI) et du territoire (DT).

Le site du Trèfle-Blanc, situé à Lancy, a été retenu en accord avec les autorités communales pour abriter la nouvelle patinoire. Le terrain, d'une surface totale de 28 820 m², est classé en zone de développement 3 affectée à des activités administratives et commerciales, à de l'équipement public et à un équipement sportif ou de loisir d'importance régionale. Avec la proximité immédiate de la gare de Lancy-Bachet, le site du Trèfle-Blanc est optimal en matière d'accès par les transports publics. En complément, le site disposera d'un parking d'une capacité minimale de 1 200 places, dont la grande partie sera consacrée à la réalisation d'un P+R.

La zone en question est maîtrisée par le canton à l'exception d'une parcelle en mains privées. La loi 12271 du 23 novembre 2018 déclare celle-ci d'utilité publique aux fins d'affectation à des activités administratives et commerciales, à de l'équipement public et à un équipement sportif ou de loisirs. Le canton s'en portera acquéreur et peut au besoin recourir à l'expropriation.

Le comité de pilotage a décidé de l'installation d'une double glace, à l'instar de ce qui existe dans d'autres patinoires en Suisse. L'une d'elles sera dotée d'une capacité d'accueil du public de 8 500 places, jauge qui satisfait la Ligue suisse de hockey sur glace ainsi que le GSHC bien qu'elle soit inférieure de 1 500 places aux premières intentions. L'impératif d'aménagement d'une double glace exige ce redimensionnement. Lors des dernières saisons, l'affluence moyenne se situait entre 6 000 et 7 000 spectateurs pour les matches à Genève du GSHC.

La nouvelle enceinte devra permettre au club résident ainsi qu'aux équipes de la relève de s'entraîner dans des conditions optimales. Elle devra aussi offrir la possibilité d'organiser des rencontres et un accueil de qualité tant pour les supporters que pour les partenaires du club. Parallèlement, le déménagement du GSHC dans cette nouvelle patinoire permettra de libérer de la glace pour d'autres utilisateurs aux Vernets.

Le projet est évalué à 157 millions de francs. Des travaux sont en cours pour baisser le coût d'une telle infrastructure. Ce montant comprend notamment le crédit d'étude, le terrain (le canton est propriétaire du terrain, à l'exception d'une parcelle), la construction de la patinoire et des aménagements extérieurs, l'équipement, les honoraires, la TVA, le renchérissement, le compte rendu d'activité, ainsi qu'une réserve de 3% pour divers et imprévus. Cette estimation est considérée comme prudente, dans la mesure où elle se situe dans la fourchette supérieure des prix de constructions de patinoires récentes observées en Suisse et dont il a été effectué une comparaison attentive.

Pour des raisons urbanistiques, le périmètre d'intervention disponible pour la construction de la patinoire a beaucoup diminué entre 2011 et 2019. Le Léman Express, le Trèfle d'Or, le Bachet et le quartier de la Chapelle-Gui sont autant d'éléments qui ont contraint à une adaptation du projet de patinoire. Parallèlement, la forte densité des zones avoisinantes a conduit à favoriser la qualité spatiale du projet (densité faible). Ces éléments ont eu pour effet de grandement diminuer les surfaces disponibles permettant à un éventuel investisseur privé de réaliser un rendement financier, rendant ainsi impossible un financement en partenariat public-privé (PPP) classique. Pour ces raisons, le Conseil d'Etat opte pour un financement public et pour l'inscription du projet de nouvelle patinoire au plan décennal d'investissement (PDI). La question du modèle d'exploitation (fonctionnement) fera l'objet d'analyses spécifiques ces prochains mois. A l'instar de ce qui se fait pour d'autres patinoires en Suisse, il est prévu de recourir à un financement croisé par le biais d'une mise à disposition en droit distinct et permanent (DDP) d'une partie du terrain en mains du canton, à

côté de la construction de la patinoire. Ainsi, une rente annuelle serait perçue par le canton. Celle-ci permettrait de diminuer la charge globale nette pour la collectivité publique. D'autres réflexions sont en cours à cette fin.

Un calendrier est établi jusqu'en 2028, date de livraison de la patinoire selon les engagements pris envers la Ligue suisse de hockey sur glace et acceptés par elle. Ce calendrier prévoit notamment le dépôt d'un projet de loi au Grand Conseil pour un crédit d'étude au début de l'année 2021, le lancement d'un concours d'architecture en automne 2021, ainsi que le début des travaux en 2024. Le processus décrit ci-dessus est jugé prioritaire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA